

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 10 mai 2021.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 10 mai à dix-huit heure (18h), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 5.  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. **Administration et Développement :**
  - 4.1 Entente intermunicipale relative à la réalisation de travaux de réfection des routes du 7<sup>e</sup> Rang et du 5<sup>e</sup> Rang entre la municipalité de L'Ascension de N.-S. et la municipalité de Sainte-Monique;
  - 4.2 Vente d'un terrain résidentiel (#46) secteur de la Baie-Moreau à M. Carl Côté;
  - 4.3 Octroi d'un contrat Jardin Scullion – Plan d'aménagement secteur maison de la culture;
  - 4.4 Signataire pour une déclaration de conformité dans le cadre du développement domiciliaire Baie-Moreau 2021;
  - 4.5 Résolution – Attestation de conformité des travaux dans le cadre du développement domiciliaire Baie-Moreau 2021;
  - 4.6 Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures – Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
5. Affaires nouvelles:
  - 5.1
  - 5.2
6. Période de questions;
7. Levée de la séance spéciale.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R. 2021-148**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée**

**4. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

**4.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES DU 7<sup>E</sup> RANG ET DU 5<sup>E</sup> RANG ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S. ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

**R. 2021-149**

ATTENDU que la route du 7<sup>e</sup> Rang est située en partie sur le territoire de Sainte-Monique et est en partie divisée par ce territoire et le territoire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU que la route du 7<sup>e</sup> Rang devient la route du 5<sup>e</sup> Rang sur le territoire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU qu'il y a lieu de réaliser des travaux de réfection des routes du 7<sup>e</sup> Rang et du 5<sup>e</sup> Rang;

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur et la Municipalité de Sainte-Monique désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1)* pour conclure une entente intermunicipale visant la réalisation de travaux de réfection des routes du 7<sup>e</sup> Rang et du 5<sup>e</sup> Rang sur les territoires des municipalités;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal de la municipalité de l'Ascension de N.-S. autorise la conclusion d'une entente intermunicipale visant la réalisation de travaux de réfection des routes du 7<sup>e</sup> Rang et du 5<sup>e</sup> Rang avec la Municipalité de Sainte-Monique ;

Que le conseil municipal autorise le maire, M. Louis Ouellet, et le directeur général, M. Normand Desgagné à signer ladite entente, avec ou sans modifications utiles, de même que tout document pour donner effet aux présentes.

**Adoptée**

**4.2 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#46) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. CARL CÔTÉ**

**R. 2021-150**

ATTENDU que Monsieur Carl Côté désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Carl Côté, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 841 (46) contenant une superficie de 2 460,20 m<sup>2</sup> au 2265, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

**Adoptée**

**4.3 OCTROI D'UN CONTRAT JARDIN SCULLION – PLAN D'AMÉNAGEMENT SECTEUR MAISON DE LA CULTURE**

**R. 2021-151**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi un contrat à Pépinière Scullion pour le plan d'aménagement dans le secteur de la maison de la culture pour un montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission numéro 1941 du 7 mai 2021.

**Adoptée**

**4.4 SIGNATAIRE POUR UNE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE BAIE-MOREAU 2021**

**R. 2021-152**

ATTENDU que pour signer la déclaration de conformité, le conseil municipal autorise une personne à représenter la municipalité;

ATTENDU que Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure Groupe MSH, est mandatée par la municipalité de l'Ascension de N.-S. pour la représenter.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure Groupe MSH soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S., la déclaration de conformité, le tout dans le cadre du développement domiciliaire, secteur Baie-Moreau 2021.

**Adoptée**

**4.5 RÉOLUTION – ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE BAIE-MOREAU 2021**

**R. 2021-153**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Harvey, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche que la municipalité de l'Ascension de N.-S. s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée dans le cadre du développement domiciliaire Baie-Moreau 2021.

**Adoptée**

**4.6 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

**R. 2021-154**

ATTENDU que le Programme infrastructures des Municipalités amis des aînés (PRIMADA) s'adresse aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a adopté une Politique municipale des familles et des aînés ainsi qu'un plan d'action en 2015;

ATTENDU que le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans le plan d'action de la Politique municipale des familles et des aînés de l'Ascension de N.-S. par l'accessibilité aux infrastructures sportives;

ATTENDU que le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans les critères d'analyse du programme par sa contribution à améliorer la qualité de vie des aînés de la municipalité en favorisant le vieillissement actif et en favorisant l'accessibilité universelle dans la réalisation de projets d'infrastructure;

ATTENDU que notre projet « nos aînés en santé » consiste à créer des aménagements favorables d'entraînement dans un cadre sécuritaire et adaptés aux aînés;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du Guide du PRIMADA et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la municipalité;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA), vie active pour les aînés en mouvement;

Que la paroisse a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la paroisse s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la paroisse assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

Que Monsieur Normand Desgagné, directeur général est autorisé à signer tout document relatif à ce projet, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée**

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité à cet item.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2021-155**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18h15.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier